

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-517

présenté par
M. Terrasse

ARTICLE 67**Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 64, après la première occurrence du mot :

« remplacés »,

insérer les mots :

« , par deux fois, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.